

Les membres du Conseil d'Administration de l'EFS

Par décret en date du 2 juillet 2022 (modifié le 8 mars 2024), sont nommés les membres du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang, pour trois ans :

En qualité de représentants de l'Etat

Au titre de représentants des ministres chargés de la santé et de l'action sociale :

Mme Sarah SAUNERON, titulaire ; M. Charles-Emmanuel BARTHELEMY, suppléant ; M. Laurent BUTOR, titulaire ; Mme Ursula NICOLAI, suppléante ; M. Yann DEBOS, titulaire ; Mme Béatrice TRAN, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de la sécurité sociale :

M. Timothée MANTZ, titulaire ; Mme Charlotte LEGRESY, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de la défense :

Mme Anne-Christine MENDES, titulaire ; M. Jean-Jacques LATAILLADE, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé du budget :

M. Louis NOUAILLE-DEGORCE, titulaire ; Mme Marie CHANCHOLE, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

Mme Roxane SPINARDI, titulaire ; M. Michel RAO, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé de la recherche :

Mme Catherine PERRAULT, titulaire ; M. Francis BARIN, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. François COURAUD, titulaire ; Mme Oriane WAGNER-BALLON, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé des outre-mer :

M. Pierre-Emmanuel BARTIER, titulaire ; Mme Corinne LOCATELLI-JOUANS, suppléante.

En qualité de représentants des organismes et associations

En qualité de représentants de l'assurance maladie proposés par les conseils d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non-salariés et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole :

Mme Pascale VATEL ; M. François-Emmanuel BLANC.

En qualité de représentant des associations d'usagers du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 :

Mme Dorothée PRADINES.

En qualité de représentants des associations de donneurs de sang nommés sur proposition de la Fédération française de donneurs de sang bénévoles :

M. Jacques ALLEGRA ; Mme Maryannick JAOUEN RAVASSE.

En qualité de représentant de la Fédération hospitalière de France :

Dr.Christine BROISSAND

En qualité de représentant des organismes d'hospitalisation privée :

Dr.Guillaume FEVRE.

En qualité de personnalités qualifiées

M. Bernard LASSALE ; Mme Macha WORONOFF.

**EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE
L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Mme Stéphanie THIRIOT, titulaire

M. Damien CLEMENCON, suppléant

M. Frédéric BENARD, titulaire

Mme Leila HAISE, suppléante